

Annexe 2

Exemple⁹ de contrat avec un particulier :

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article L.6353-1 du Code du travail)

Entre les soussignés :

1)..... (Organisme de formation ou Formateur(s)) enregistré(s) sous le numéro de déclaration d'activité auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

Désigné(s) sous l'expression « l'organisme ou le(s) formateur(s)¹⁰ », d'une part

&

2) Mr/Mme (Nom, prénom, fonction, adresse, tél.)

Désigné sous le terme "le stagiaire", d'autre part,

est conclu le présent contrat en application des dispositions du Livre III de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Article 1er : Objet du contrat

En exécution du présent contrat, l'organisme s'engage à organiser l'action de formation suivante :

- Intitulé de la formation :
- Objectifs :
- Contenus :
- Programme : joint en annexe 1.
- Modalités pédagogiques :
- Formateur(s) :
- Type d'action de formation (article L.6313-1 du Code du travail¹¹) : ex. « Les actions d'adaptation et de développement des compétences des salariés »
- Dates :
- Durée : ex. 2 jours, 3 h par demi-journées
- Lieu(x) :

⁹ Dans cet exemple (et non modèle) de contrat de formation professionnelle, les mentions obligatoires concernant le descriptif de la formation sont soulignées. Les autres clauses peuvent être rédigées à leur façon par les signataires.

¹⁰ Par commodité on n'utilisera dans ce document que l'organisme. A remplacer éventuellement par le ou les formateur(s) selon les cas.

¹¹<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000021341894&cidTexte=LEGITEXT000006072050>

- Modalités de suivi et appréciation des résultats : ex. Attestation de présence, fiche de présence émargées, bilan(s), mise en réseau...

Article 2 : Public formé

..... Préciser le type de public et le nombre de participants

Cette formation concerne : *Nom, prénom et fonction de la personne concernée*

Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, le stagiaire s'acquittera des coûts suivants¹² :

Frais de formation : coût unitaire € (HT ou TTC) par jour de formation.

Frais de restauration et/ou d'hébergement : coût unitaire € (HT ou TTC) par jour et par stagiaire.

Article 4 : Modalités de règlement

A préciser.

Exemple : Versement d'un acompte de € à l'inscription. Le solde sera effectué au plus tard le Le règlement peut être effectué par chèque bancaire à l'ordre de ou par virement sur le compte de l'organisme (RIB joint en annexe 2).

Article 5 : Dédit ou abandon

A préciser. Des exemples :

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif autre que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- En cas de dédit par l'organisme à moins de jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, ou d'abandon en cours de formation par le stagiaire, l'organisme remboursera sur le coût total, les sommes qu'il n'aura pas réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action.
- En cas de résiliation du présent contrat par le stagiaire à moins de jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, l'organisme retiendra sur le coût total la somme de... / un pourcentage de ...%, au titre de dédommagement.
- En cas de réalisation partielle de l'action du fait du stagiaire, seule sera facturée à celui-ci la partie effectivement réalisée de l'action au prorata du nombre de jours/stagiaire présent. En outre, l'organisme retiendra sur le coût correspondant à la partie non-réalisée de l'action la somme de... / un pourcentage de... %, au titre de dédommagement.
- En cas de résiliation ou modification unilatérale par l'organisme de l'un des éléments de l'article 1, le stagiaire se réserve le droit de mettre fin au présent contrat. Le délai d'annulation étant limité à jours francs avant la date prévue de commencement de l'action.
- La non réalisation totale de la prestation de formation, qu'elle soit imputable à l'organisme ou au stagiaire, ne doit donner lieu à aucune facturation de sommes au titre de ladite formation.

¹² Bien préciser

- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié. Dans ce cas seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de la valeur prévue au présent contrat.

Article 6 : Différends éventuels

Toute modification au présent contrat fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.
Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de(ville)
..... seul compétent pour régler le litige pourra être saisi.

Article 7 : Date d'effet, durée du contrat, délai de rétractation

Le présent contrat prend effet à compter de sa signature à la date ci-dessous mentionnée pour s'achever à l'issue de la formation.

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Fait en double exemplaire, à.....le,

Le stagiaire

(nom et qualité du signataire)

Pour l'organisme

(nom et qualité du signataire)

Annexe 1 : programme de la formation

Annexe 2 : R.I.B.
